

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 2 septembre 2025
Arrêté n°25.31

ARRÊTE N°25.31
Portant autorisation de stationnement temporaire d'une nacelle devant
le 27 Grande Rue

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE DEUX SEPTEMBRE,
Le Maire de La Celle sur Morin,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1, L2213-2 et L2213-3,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant que le stationnement des véhicules ne doit pas compromettre la sécurité et la commodité de la circulation ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant la demande de la société GD Projet & Construction, située à Choisy-en-Brie (77) concernant des travaux de nettoyage de couverture,

Considérant que les travaux se situent au niveau d'un arrêt de bus,

ARRÊTE

Article 1 : La société GD Projet & Construction est autorisée à stationner un camion nacelle devant le 27 Grande Rue, **sur une longueur de 50 mètres, à compter du lundi 8 septembre 2025, entre 9h00 et 16h00, pour une durée de 15 jours.**

Article 2 : Le stationnement de tout autre véhicule devant le 27 Grande Rue sera interdit.

Article 3 : La société GD Projet & Construction est chargée de mettre en place une signalisation conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire, approuvée le 18 juillet 1974, afin d'avertir les automobilistes, pendant toute la durée du stationnement.

Article 4 : Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Mortcerf, Madame le Maire de la commune de La Celle sur Morin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché par les soins de Madame le Maire de La Celle sur Morin.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,
- La société GD Projet & Construction, en charge des travaux et affiché sur les emplacements réservés.

Fait à La Celle-sur-Morin, le 2 septembre 2025.

Le Maire
Mme SCHAUFLEUR

